
L'essentiel de la journée

A Versailles, l'Assemblée nationale insulte les maires et prépare la guerre contre Paris

Les maires parisiens avaient décidé d'envoyer à l'Assemblée nationale un groupe de délégués ceints de leur écharpe municipale pour convaincre les députés de voter l'organisation de l'élection municipale à Paris sous leur contrôle.

Les maires reviennent à Paris suffoqués, la réception a dépassé ce qu'on pouvait imaginer. Non seulement ils n'ont rien obtenu, mais en plus la majorité antirépublicaine, monarchique et bonapartiste, les a abreuvés d'injures. Vous porterez, cria Clemenceau à l'assemblée, la peine de ce qui va arriver, et Floquet ajouta : « Ces gens-là sont fous ».

Témoignage

Benoît Malon, 30 ans, ouvrier teinturier, journaliste, 23 mars 71, 18h30.

Je quitte le palais de l'assemblée sous le coup de la plus douloureuse émotion. La séance vient de se terminer par l'une de ces épouvantables tempêtes parlementaires dont les seules annales de la Convention nous aient légué le souvenir ; mais du moins quand on relit ces sombres pages de la fin du siècle dernier, le dénouement console toujours des tristesses tragiques du drame : la patrie, la République, sortent plus grandes de ces crises et le débat plus tourmenté enfante quelque héroïque résolution.

Vous ne trouverez rien de pareil au bas de mon récit.

Les deux premières tribunes de droite de la première galerie s'ouvrent, et les spectateurs qui les remplissaient se lèvent et sortent, treize maires de Paris, l'écharpe tricolore en sautoir apparaissent.

Aussitôt éclatent sur tous les bancs de la gauche, des applaudissements frénétiques et des cris répétés de Vive la République! quelques-uns ajoutent Vive la France ! Alors, sur quelques bancs de la droite ce n'est plus de la colère, c'est de la fureur, du délire ! On crie à l'attentat ! On montre le poing aux maires !

Bon nombre de députés s'élancent vers la tribune où se démène encore le malheureux Baze, lui montrent le poing; montrent le poing au président. Le tumulte est effroyable, indescriptible.

D'épuisement, sans doute, le bruit diminue. L'extrême droite se couvre, et commence à gagner la porte. Le président, qui a vainement sonné la cloche

~~d'alarme pendant toute cette tempête, se couvre, et déclare la séance levée,~~
l'ordre du jour étant épuisé. L'agitation est à son comble dans les tribunes qui s'évacuent lentement. Ces pauvres maires restent là debout, la contenance embarrassée, la figure désolée. Arnaud de l'Ariège vient les rejoindre et ils partent les derniers.

A la sortie, je vois des femmes du meilleur monde, de l'esprit le plus distingué, du plus grand cœur, qui pleurent sur le spectacle auquel elles viennent d'assister. Comme je les comprends! N'est-ce pas avec toutes nos larmes qu'il faudrait écrire la lugubre page d'histoire que nous faisons depuis quelques mois. — C'est ainsi que les gens de Versailles comprenaient et voulaient la réconciliation.

*

Au delà de l'accueil fait aux maires, les décisions de l'assemblée préparent explicitement la guerre contre le peuple de Paris.

Une commission propose que chaque département mette à la disposition de Versailles un bataillon de volontaires, la discussion ne portant que sur le fait de savoir si ces bataillons dépendront du pouvoir civil ou du ministère de la guerre. Un député, le Comte Rampont, explique la volonté qu'il avait pour soutenir cette proposition : « *Si l'armée est prête, je demande que nous marchions sur Paris. Croyant qu'elle ne l'est pas, j'avais cru bon de demander les hommes d'ordre de la province* ».

Ces événements, s'ajoutant à la circulaire Thiers parue hier, les républicains commencent à s'inquiéter, à redouter tout de Versailles.

Pendant ce temps, à Paris l'Amiral Saisset fait placarder une affiche :

Cher concitoyens

je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement de l'Assemblée nationale :

1° la reconnaissance complète de nos franchises municipales ;

2° l'élection de tous les officiers de la Garde nationale, y compris son commandant en chef

3° des modifications à la loi sur les échéances ;

4° un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires jusques et y compris les loyers de 1200 francs.

En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer à l'affermissement de la République !

Elle est complètement mensongère, il sait ce qui s'est passé à Versailles, il y était, il y a même crié avec d'autres « Oui appelons la province, et marchons sur Paris ». Il veut avec cette affiche regrouper la vingtaine de bataillons bourgeois dans les arrondissements du centre qu'ils tiennent.

La Banque de France essaie de tergiverser

Le million qui avait été versé lundi dernier était englouti dans le paiement de la solde des Gardes nationaux. La Banque en a promis un second hier, mais n'a versé que 300 000 francs d'acompte. Lorsque Varlin et Jourde sont venus chercher le solde en soirée, on ne leur répondit rien. Le Comité décida alors d'envoyer deux bataillons devant la Banque, qui s'acquitta alors de ce second million. La solde pouvait être versée dans les jours qui viennent.

Dans la matinée, un bataillon de Belleville a repris la Mairie du 6°. Le Comité Central fait tenir la voie du chemin de fer aux Batignolles pour contrer l'occupation de la gare St Lazare, et a désigné des délégués pour remplacer d'autorité les maires des 3°, 10°, 11° et 18° arrondissements. Ces mesures donnent confiance en la tenue des élections cette semaine.

Le Journal Officiel publie la décision prise hier d'incorporer dans les rangs de la Garde Nationale les soldats actuellement à Paris « licenciés par le fait des derniers événements » jusqu'à ce qu'une loi ait fixé la réorganisation des forces nationales. A ce titre ils en toucheront l'indemnité.

Le comité central adopte le texte pour l'organisation des élections le dimanche 26 mars

La décision avait été prise hier, aujourd'hui est adopté le texte d'organisation, pour affichage et publication au Journal Officiel.

Le comité central, n'ayant pu établir une entente parfaite avec les maires, se voit forcé de procéder aux élections sans leur concours ; en conséquence, le Comité arrête :

- 1° Les élections se feront dans chaque arrondissement et par les soins d'une commission électorale nommée à cet effet par le Comité central ;
- 2° Les électeurs de la ville de Paris sont convoqués le Dimanche 26 mars 1871, dans leurs collèges électoraux, à l'effet d'élire le conseil communal de Paris ;
- 3° Le vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement ;
- 4° Le nombre de conseillers est fixé à 90, soit 1 pour 20 000 habitants et par fraction de plus de 10 000 ;

5° Ils sont répartis d'après la population, ainsi qu'il suit :

Arrondissements	Population	nombre de conseillers
Ier	81 665	4
Ile	79 909	4
IIle	92 680	5
IVe	98 648	5
Ve	104 083	5
Vle	99 115	5
VIIe	75 438	4
VIIIe	70 259	4
IXe	106 221	5
Xe	116 438	6
XIe	149 641	7
XIIe	78 635	4
XIIIe	70 192	4
XIVe	65 506	3
XVe	69 340	3
XVIe	42 187	2
XVIIe	93 193	5
XVIIIe	130 456	7
XIXe	88 930	4
XXe	87 444	4
Total		90

6° Les électeurs voteront sur la présentation de la carte qui leur a été délivrée pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, DANS LES MÊMES LOCAUX ET D'APRÈS LE MODE ORDINAIRE ;

7° Ceux des électeurs qui n'auraient pas retiré leur carte à cette époque ou l'auraient égarée depuis, prendront part au vote, après vérification de leur inscription sur la liste électorale. Ils devront faire constater leur identité par deux électeurs inscrits dans leur section ;

8° Le scrutin ouvrira à 8 heures du matin et sera clos à 6 heures du soir ; le dépouillement commencera immédiatement après la clôture du scrutin.

Hôtel-de-Ville, 23 mars 1871.

(Suivent les signatures).

Réunion commune du Conseil fédéral de l'Internationale et de la Chambre fédérale des Sociétés ouvrières

De nombreuses sections de quartiers sont cette fois-ci présentes. Sur une intervention vigoureuse de Léo Fränkel est décidé le soutien absolu du Comité Central. Les candidats aux élections sont désignés, et une demande est faite au Comité Central de les inscrire sur ses listes.

Extraits du débat

Fränkel : en ce moment la question pour nous n'est plus politique, elle est sociale. Je suis d'avis de faire un manifeste dans lequel nous inviterions les nôtres à voter la Commune... Nous renforcerons le Comité Central de toute notre force morale.

Aubry : Rouen est indécis ; il s'étonne de ne point trouver une liaison intime entre la Fédération ouvrière et le Comité central ; cependant la révolution du 18 mars est toute sociale, et les journaux dans toute la France citent l'International comme ayant pris le pouvoir...

Le manifeste électoral de L'Internationale est adopté, pour l'égalité sociale, l'émancipation des travailleurs, l'instruction.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité

Association Internationale DES TRAVAILLEURS

CONSEIL FÉDÉRAL DES SECTIONS PARISIENNES

Chambre Fédérale des Sociétés ouvrières

TRAVAILLEURS.

Une longue suite de revers, une catastrophe qui semble devoir entraîner la ruine complète de notre pays, tel est le bilan de la situation faite à la France par les gouvernements qui l'ont dominés.

Avons-nous perdu les qualités nécessaires pour nous relever de cet abaissement? Sommes-nous dégénérés au point de subir avec résignation le despotisme hypocrite de ceux qui nous ont livrés à l'étranger, et de ne retrouver d'énergie que pour rendre notre ruine irrémédiable par la guerre civile?

Les derniers événements ont démontré la force du peuple de Paris, nous sommes convaincus qu'une entente fraternelle démontrera bientôt sa sagesse.

Le principe d'autorité est désormais impuissant pour rétablir l'ordre dans la rue, pour faire renaitre le travail dans l'atelier, et cette impuissance est sa négation.

L'insolidarité des intérêts a créé la ruine générale, engendré la guerre sociale. *« C'est à la liberté, à l'égalité, à la solidarité que nous devons demander d'assurer l'ordre sur de nouvelles bases, de réorganiser le travail qui est sa condition première. »*

TRAVAILLEURS.

La révolution communale affirme ces principes, elle écarte toute cause de conflit dans l'avenir. Électrez-vous à lui donner votre sanction décisive?

L'indépendance de la commune est le gage d'un contrat dont les classes librement débattues auront essaié l'antagonisme des classes et assurément l'égalité sociale.

Nous avons revendiqué l'émancipation des travailleurs et le délégué communal en est la garantie, car elle doit fournir à chaque citoyen les moyens de défendre ses droits, de contrôler d'une manière efficace les actes de ses mandataires chargés de la gestion de ses intérêts, et de déterminer l'application progressive des réformes sociales.

L'autonomie de chaque commune enlève tout caractère oppressif à ses revendications et affirme la République dans sa plus haute expression.

TRAVAILLEURS.

Nous avons combattu, nous avons appris à souffrir pour notre principe égalitaire, nous ne saurions reculer alors que nous ne pouvons aider à mettre la première pierre de l'édifice social.

Qu'avons-nous demandé?

L'organisation du Crédit, de l'Échange, de l'Association afin d'assurer au Travailleur la valeur intégrale de son travail;

L'instruction gratuite, laïque et intégrale,

Le Droit de Réunion et d'Association, la liberté absolue de la Presse, celle du citoyen,

L'organisation en point de vue municipal des services de police, de force armée, d'hygiène, de statistiques, etc.

Nous avons été dupes de nos gouvernants, nous nous sommes laissés prendre à leur jeu, alors qu'ils exaltaient et réprimant tour à tour les factions dans l'antagonisme assuré leur existence.

Aujourd'hui le peuple de Paris est distrayant, il se refuse à ce rôle d'enfant dirigé par le précepteur, et dans les élections municipales, produit d'un mouvement dont il est lui-même l'auteur, il se rappelle que le principe qui préside à l'organisation d'un groupe, d'une association, est le même qui doit gouverner la société entière, et comme il rejeterait tout administrateur, président imposé par un pouvoir en dehors de son sein, il repoussera tout maire, tout préfet imposé par un gouvernement étranger à ses aspirations.

Il affirmera son droit supérieur au vote d'une Assemblée de rester maître dans sa ville et de constituer comme il lui convient sa représentation municipale sans prétendre l'imposer aux autres.

Dimanche 26 mars, nous en sommes convaincus, le peuple de Paris tiendra à honneur de voter pour la Commune.

Les Délégués présents à la Séance de nuit du 23 mars 1871 :

Conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale

AUBRY (Président démissionnaire)
BOUDET
CHAUDISAIGUES
COIFFÉ
V. DENAY
A. DUCHÈNE
DOPUIS

LÉO FRANKEL
H. GOULLE
LAUREAU
LIMOUSIN
MARTIN LÉON
ROSTAG
CH. ROCHAT

Chambre fédérale des Sociétés ouvrières

CAMELJHAT
DESCAMPS
EVETTE
GALAND
HAAR
HAMEY
JANCE
J. LALLEMAND

LAZARE LEVY
RINDY
Eugène POTTIER
BOUYEROLLES
SPÖTLER
A. THEISE
VREY

PARIS — 113, 81, 707, Passage de Caler, 11 11 — IMPRIMERIE NOUVELLE (anciennement GODEFROY), 11, rue des Provençaux, — G. GODEFROY et C.

Manifeste électoral du Conseil fédéral des sections parisiennes de l'A.I.T.

Association internationale des travailleurs – Conseil fédéral des Sections parisiennes

Travailleurs,

Une longue suite de revers, une catastrophe qui semble devoir entraîner la ruine complète de notre pays, tel est le bilan de la situation créée à la France par les gouvernements qui l'ont dominée.

Avons-nous perdu les qualités nécessaires pour nous relever de cet abaissement ? Sommes-nous dégénérés au point de subir avec résignation le despotisme hypocrite de ceux qui nous ont livrés à l'étranger, et de ne retrouver d'énergie que pour rendre notre ruine irrémédiable par la guerre civile ?

Les derniers événements ont démontré la force du peuple de Paris, nous sommes convaincus qu'une entente fraternelle démontrera bientôt sa sagesse.

Le principe d'autorité est désormais impuissant pour rétablir l'ordre dans la rue, pour faire renaître le travail dans l'atelier, et cette impuissance est sa négation.

L'insolidarité des intérêts a créé la ruine générale, engendré la guerre sociale ; *c'est à la liberté, à l'égalité, à la solidarité qu'il faut demander d'assurer l'ordre sur de nouvelles bases, de réorganiser le travail qui est sa condition première.*

Travailleurs,

La révolution communale affirme ces principes, elle écarte toute cause de conflit dans l'avenir. Hésitez-vous à lui donner votre sanction définitive ?

L'indépendance de la commune est le gage d'un contrat dont les clauses librement débattues feront cesser l'antagonisme des classes et assureront l'égalité sociale.

Nous avons revendiqué l'émancipation des travailleurs et la délégation communale en est la garantie, car elle doit fournir à chaque citoyen les moyens de défendre ses droits, de contrôler d'une manière efficace les actes de ses mandataires chargés de la gestion de ses intérêts, et de déterminer l'application progressive des réformes sociales.

L'autonomie de chaque commune enlève tout caractère oppressif à ses revendications et affirme la République dans sa plus haute expression.

Travailleurs,

Nous avons combattu, nous avons appris à souffrir pour notre principe égalitaire, nous ne saurions reculer alors que nous pouvons aider à mettre la première pierre de l'édifice social.

Qu'avons-nous demandé ?

L'organisation du crédit, de l'échange, de l'association, afin d'assurer au travailleur la valeur intégrale de son travail.

Le droit de réunion et d'association, la liberté absolue de la presse, celle du citoyen ;

L'organisation au point de vue municipal des services de police, de force armée, d'hygiène, de statistique, etc.

Nous avons été dupes de nos gouvernements, nous nous sommes laissé prendre à leur jeu, alors qu'ils caressaient et réprimaient tour à tour les factions dont l'antagonisme assurait leur existence.

Aujourd'hui le peuple de Paris est clairvoyant, il se refuse à ce rôle d'enfant dirigé par le précepteur, et dans les élections municipales, produit d'un mouvement dont il est lui-même l'auteur, il se rappellera que le principe qui préside à l'organisation d'un groupe, d'une association, est le même qui doit gouverner la société entière, et comme il rejetterait tout administrateur, président imposé par un pouvoir en dehors de son sein, il repoussera tout maire, tout préfet imposé par un gouvernement étranger à ses aspirations.

Il affirmera son droit supérieur au vote d'une Assemblée de rester maître dans sa ville, et de constituer comme il lui convient sa représentation municipale, sans prétendre l'imposer aux autres.

Dimanche 26 mars, nous en sommes convaincus, le peuple de Paris tiendra à honneur de voter pour la commune.

Les délégués présents à la séance de nuit du 23 mars 1871 :

Conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale, Aubry (fédération rouennaise), Boudet, Chaudesaigues, Coifé, V. Dumay, A., Duchêne, Dupuis, Léo Frankel, H. Goullé, Laureau, Limousin, Martin, Léon, Nostag, Ch. Bochat.

Chambre fédérale des sociétés ouvrières : Camélinat, Descamps, Evette, Galand, Haan, Hamet, Jance, J. Lallemant, Lazare, Lévy, Pindy, Eugène Pottier, Bouveyrolles, Spoetler, A. Theisz, Véry.

La situation en province

Versailles essaie d'isoler Paris de la province qui commence à bouger. Le Comité central affiche avoir reçu hier et aujourd'hui des « *délégations des villes de Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen etc. qui sont venues savoir quelle était la nature de notre révolution, et qui sont reparties au plus vite pour aller donner le signal d'un mouvement analogue, qui est préparé partout* ».

La commune de Lyon s'effondre

Les cinq conseillers désignés la veille se sont récusés ce matin. Le maire, toujours installé dans l'Hôtel de ville, dans un bureau voisin de celui des insurgés, a organisé toute la journée les bataillons de l'ordre. À 4 heures de l'après midi, le Conseil Municipal a réoccupé sans opposition la salle des séances. Peu à peu la foule a quitté les lieux, la commune de Lyon s'est évanouie.

Une commune à Marseille

Marseille est une région qui a connu ces dernières années des grèves importantes, notamment dans les bassins miniers. Le 8 août 1870 une émeute avait envahi la mairie et avait constitué une Commune, rapidement dissoute par la police. En septembre 1870 une nouvelle poussée révolutionnaire autour de la garde civique et d'un début d'organisation d'un gouvernement du midi avait amené à la constitution de la Ligue du Midi. Pendant plusieurs semaines, une commune révolutionnaire a été proclamée, qui s'est dissoute en novembre.

L'insurrection parisienne a relancé le mouvement

Le préfet, le maire et le commandant de la garnison avaient prévu aujourd'hui une grande manifestation de l'ordre, avec les « bons éléments » de la garde.

En fait seuls sont descendus dans la rue les gardes nationaux des quartiers populaires, bientôt rejoints sur le cours de Belzunce par les garibaldiens, des francs tireurs et des soldats.

Aux cris de « Vive Paris ! » la foule a envahit la Préfecture en début d'après midi et a fait prisonnier le Préfet.

Une commission a été mise en place, rejoints par des délégués du conseil municipal et des délégués de la garde nationale. Les républicains radicaux y sont majoritaires, les membres de l'Internationale sont bien représentés, même si le militant le plus en vue de ces derniers mois, André Bastelica est à Paris depuis le début du mois de mars et n'en est donc pas membre.

La commission départementale provisoire aux habitants de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône.

Citoyens,

Une collision sanglante allait éclater parmi nous. La guerre civile était prête à sortir des circulaires et des provocations irritantes qu'un pouvoir aveugle lançait comme un défi aux grandes cités françaises.

Nous sommes intervenus.

Grâce à l'union de tous les groupes républicains, nous avons vu se dissiper le

~~malentendu qui menaçait d'armer les uns contre les autres, dans une lutte fratricide ajoutée à tant d'autres désastres, les citoyens d'une même ville, les soldats d'une même cause.~~

Nous avons parlé d'apaisement, de conciliation. Marseille a répondu à notre appel par une manifestation imposante. Il n'a pas été versé une seule goutte de sang. On espérait nous diviser en deux camps : Marseille a été unanime à déclarer qu'elle soutiendrait le gouvernement républicain régulièrement constitué, qui siégerait dans la capitale.

Et par là, nous avons tous ensemble affirmé du même coup notre amour pour la République, notre sympathie pour l'héroïque capitale martyre qui, à elle seule, aurait sauvé notre patrie, si notre patrie avait dû être sauvée.

Après avoir échappé au danger, à force de patriotisme et de sagesse, Marseille ne pouvait plus avoir confiance dans l'administration préfectorale.

L'opinion publique exigeait une satisfaction.

Le conseil municipal, avec le concours de tous les groupes républicains de la cité, a dû instituer une commission départementale, chargée d'administrer provisoirement le département des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille.

Les membres de cette commission provisoire se sont mis immédiatement à l'œuvre. Ils comptent sur votre concours et sur votre confiance.

Maintenez avec nous l'ordre dans la cité, retournez paisiblement à vos travaux ; que le commerce et que l'industrie reprennent promptement l'essor pacifique qui doit contribuer au relèvement de notre patrie.

Nous veillons nuit et jour sur la République, jusqu'à ce qu'une autorité nouvelle, émanant d'un gouvernement régulier, siégeant à Paris, vienne nous relever de nos fonctions.

Vive Paris !

Vive la République !

Marseille, le 23 mars 1871.

Les membres de la commission départementale provisoire du département des Bouches-Du-Rhône : Gaston Crémieux, Étienne Père, Job, Bosc, David, Desservy, Sidore,

Conseillers municipaux : Mavie, Allerini, Guellard, Barthelet, Emile Bouchet, Cartou, Gaston Crémieux

En bref, décision du jour :

- organisation des élections au 26 mars

*

En débat : où va-t-on ?

Les débats à l'Assemblée nationale, les déclarations du gouvernement sont claires : ils estiment qu'il y a eu une insurrection, qu'une guerre civile est engagée, que s'ils ont quitté la capitale, c'est bien avec le projet d'y revenir pour imposer leur loi au peuple ouvrier de Paris.

Ils ne s'arrêtent pas aux décisions formelles prises par le Comité central, les mesures conservatoires, l'organisation des élections. Ils estiment, comme le directeur de la Banque de France, que le comité central est un gouvernement de fait.

La situation n'est pas la même qu'au lendemain du 4 septembre, au moment où la prise du pouvoir à Paris a signifié que le pouvoir était tombé dans toute la France. C'est donc une illusion de penser qu'il est possible de faire une révolution populaire à Paris sans s'affronter au pouvoir central qui est toujours en place, ou de faire comme si.

Au delà des déclarations strictement républicaines et pour l'élection de la Commune, la dynamique révolutionnaire est en marche. Lorsque des milliers de personnes réclament la suppression de la police, de l'armée permanente et leur remplacement par « la nation toute entière armée », la réquisition des biens nécessaires pour la vie, appellent au renversement du gouvernement, au socialisme, le mouvement ne peut que dépasser les strictes questions municipales.

Ce qui se passe à Paris depuis plusieurs mois, avec les comités qui s'organisent dans les quartiers, les municipalités, qui s'autogouvernent sans aucun contrôle possible du pouvoir central, qui ont été capables en deux jours de suppléer à toutes les carences des fonctionnaires qui ont quitté la capitale, montre que la volonté des parisiens mobilisés va bien au-delà de la simple élection d'une nouvelle municipalité.

Il y a eu une insurrection, et aujourd'hui une révolution est en cours, qui veut que les citoyens libres se gouvernent à leur gré, sans dictature d'aucune sorte, en finissent avec l'oppression quotidienne.

Cette dimension sociale globale de la dynamique révolutionnaire en cours ouvre un affrontement d'ampleur, qu'il faut aborder avec le meilleur rapport de force dans Paris bien sûr, mais aussi au niveau national. C'est à sa construction qu'il faut travailler pour prendre l'ascendant.